

Durée :

2 jours (14 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne amenée à réaliser des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tels que définis dans l'arrêté du 23/02/2012 (Article R4412-139 du code du travail)

Savoir parler, lire, écrire la langue française.

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Etre employé en CDI et avoir plus de 18 ans.

Notre intervenant :

Formateur expert certifié INRS, expert des questions de sécurité.

L'organisation :

Lieu : à déterminer

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 - 17h30

Coût par participant :

**600 € HT
(720 € TTC)**

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4

LES OBJECTIFS :

- Connaître les risques liés aux opérations susceptibles d'entraîner la libération de fibres d'amiante, Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Comprendre et savoir mettre en oeuvre les procédures et modes opératoires définis par les encadrants.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail.

Evaluation théorique et pratique : QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

■ **Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé**

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Caractéristiques de l'amiante.
- Les particules d'amiante.
- Les maladies de l'amiante.

■ **Connaissance de la réglementation**

- Explication des différents textes règlementaires.
- La démarche de prévention en entreprise : la sécurité, l'affaire de tous.
- Dangers et évaluation des risques.
- Préventions médicales et fréquence de la surveillance.
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs.
- Informations des travailleurs et droit de retrait.
- La gestion des déchets.

■ **Connaître et appliquer les mesures de prévention**

- Méthodes de travail et modes opératoires,
- Procédures d'entrée et de sorties de zone,
- Consignes d'hygiène,
- Les principes de ventilation et de captage des poussières.

■ Equipements et protection individuelle et collective

- Rôles et limites
- Vérification et entretien
- Durée d'intervention en zone confinée et procédures de contrôle

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante.

IMPORTANT:

Fournir le mode opératoire amiante de l'entreprise, la validation se fait en partie par rapport à ce mode opératoire.